



SPORT COMPACTE - 2022

RÈGLEMENTS ET SPÉCIFICATIONS DES VOITURES

MISE À JOUR - 2 JANVIER 2022

TABLE DES MATIÈRES

1. Voitures acceptées, châssis et carrosserie	1
2. Cage protectrice	2
3. Plancher	3
4. Capot	3
5. Portières	3
6. Aileron	3
7. Rétroviseur	3
8. Suspension	4
9. Ressorts et amortisseurs	4
10. Roues	5
11. Pneus	6
12. Longueur, largeur et hauteur	7
13. Poids avec pilote à bord	7
14. Section moteur	8
15. Position du moteur et supports	10
16. Transmission, torque, embrayage	10
17. Différentiel, driving shaft (ou s'applique)	11
18. Antigél	11
19. Radiateur, éventail	11
20. Pompe à essence, ligne à essence, refroidisseur	11
21. Réservoir à essence	12
22. Essence permise	12
23. Système d'échappement, manifolds	12
24. Freins	12
25. Sécurité	13
27. Lettrage et apparence	13
28. Radios-émetteurs	13
29. Transpondeurs	14
30. Filet protecteur, ceinture, casque	14
31. Attribution des numéros	14
32. Attribution des points	14
33. Immatriculation	14
34. Autocollants	14
35. Droit de participation	14
36. Avis important	15
37. Schéma	16
38. Contacts	17





1 VOITURES ACCEPTÉES, CHÂSSIS & CARROSSERIE :

- » 1.1 VOITURES : Voiture de type berline à 2 ou 4 portes "passager" complète, n'ayant pas plus de 150 HP. Traction et propulsion acceptées. PAS de 4 roues motrices, PAS de 4 roues directionnelles et PAS de turbo (Forced induction).
- » 1.2 CARROSSERIE : La carrosserie doit avoir son apparence originale avec ses pièces d'origine tel le capot, couvercle de coffre arrière, grille, etc.

Toute modification autre que celles permises au présent règlement qui pourrait changer l'apparence ou donner tout avantage est interdite. Toutes moulures, poignées de portes, lumières, accessoires de verre et de plastique doivent être enlevées, à l'exception du pare-brise et de la grille.

Dédoublage de la carrosserie, si effectué à la satisfaction des officiels, accepté. Toutes les ouvertures laissées par l'enlèvement de pièces et/ou la corrosion doivent être bouchées avec de la tôle en acier ou aluminium.

Le pare-brise doit être d'origine en bon état ou en "lexan". Il est permis d'installer des vitres de côté et arrière en "lexan" (aucun autre matériau accepté). Vitres latérales-arrières bouchées avec de la tôle tolérée interdit.

La carrosserie doit être à sa place originale sur le châssis.

Le "cowl dash" doit être original et complètement étanche.

Le mur arrière ou plancher séparant l'habitacle du réservoir d'essence doit être complètement étanche.

- » 1.3 CHÂSSIS : Le châssis utilisé doit être le châssis original de la carrosserie de la voiture. Les unités (unit) avant et arrière doivent être originales. Il est permis d'installer des barres pour relier la partie avant à la partie arrière du châssis et de gauche à droite en haut des tourelles pour renforcer la partie avant et arrière de celui-ci. Les tourelles originales peuvent être renforcées ou allégées, mais doivent être à leur place originale.

2. CAGE PROTECTRICE

- » Cage complète obligatoire, construite avec des barres en acier d'un minimum de 1.5" x .095" (dans tous les cas) VOIR SCHÉMA. Un minimum de 3 barres horizontales soudées directement aux poteaux de coin de la cage dans les portes du pilote et du passager. Un "X" dans la porte côté passager est accepté. VOIR SCHÉMA Une tôle d'un minimum 22 gauges doit être soudée à l'extérieur de la cage du côté du pilote. Voir exemple de cage sur le croquis ci-dessous.

TOUTE CAGE CONSTRUITE AVEC DES BARRES NON-CONFORMES SERA REFUSÉE





3. PLANCHER

» Le plancher de la voiture doit être à son emplacement original et complet. Il est obligatoire de réparer les planchers originaux endommagés ou permis de les renforcer ou de les remplacer complètement en utilisant des tôles minimum 20 gauges. Dans tous les cas, lors de ces modifications le plancher doit demeurer à son emplacement original.

Il est permis de pratiquer une ouverture dans le plancher arrière pour permettre l'installation d'une « fuel cell » en remplacement du réservoir original dans le cas où ce dernier est situé en avant des roues arrière. Dans ce cas, il est obligatoire d'installer un boîtier parfaitement étanche pour recouvrir la « fuel cell ».

Il est permis d'enlever le plancher du coffre arrière pour l'installation de la « fuel cell », dans ce cas, le mur arrière doit être parfaitement étanche.

4. CAPOT

» Le capot doit être original de la voiture. Aucune modification. "Aucun scoop fonctionnel". Dédoublage accepté. Attaches sécuritaires de capots obligatoires.

5. PORTIÈRES

» Toutes les portières doivent être boulonnées, soudées ou attachées solidement à la satisfaction des inspecteurs.

6. AILERON

» Choix libre en tôle, métal ou fibre de verre. Celui-ci doit être installé de façon esthétique, à la satisfaction de l'inspecteur technique, ne pas dépasser la largeur de la carrosserie et la hauteur du toit.

7. RÉTROVISEUR

» Un seul miroir intérieur, centré au centre du pare-brise accepté. PAS de miroirs extérieurs. PAS de miroir intérieur dans les portes, pilote avec un HANS, petit miroir dans la porte intérieure accepté.





8. SUSPENSION

» Toutes les pièces de la suspension doivent être originales sans aucune modification, sauf si mentionné comme permis au présent règlement. Il est permis d'installer des barres de gauche à droite en haut des tourelles pour renforcer la partie avant et arrière.

» 8.1 POINTS D'ATTACHES DE SUSPENSION : Il est permis d'incliner les roues avant. Pour les McPherson, il est permis de slotter les trous du haut de la tourelle.

Tables de suspension d'origine ou de remplacement de même configuration et non-ajustables avec composantes d'origine ou de remplacement moins dispendieuses en autant que celles-ci s'installent sans altérer la pièce d'origine.

Table ajustable (du haut seulement) PERMISE pour des besoins d'alignement, le tread width ne doit pas être modifié.

Il est permis de raccourcir la table du haut du côté droit. Également permis de "chauffer" ou raccourcir les "knuckles" (spindle) pour incliner les roues avant. Il est permis de percer l'emplacement de la tie rod.

Interdit de « slotter » les tables et/ou les attaches.

Utilisation de camber bolts comme celles illustrées ci-dessous permises (au prix suggéré d'approximativement 25\$ pour le kit complet). PAS de ball joints ajustables.

Interdit d'allonger les tables du bas pour l'inclinaison des roues. Il est permis d'incliner les roues arrière d'un maximum de 3". Tables du haut (os de chien ajustable acceptés) (Voir croquis ci-dessous pour la méthode de mesures) 3"

9. RESSORTS ET AMORTISSEURS

» Tout ressort et amortisseur doit être en vente libre chez un détaillant québécois. Le compétiteur est responsable de prouver l'origine et spécifications des dites pièces

9.1 RESSORTS : Les ressorts peuvent être remplacés par de plus résistants ou de compétition. Installation libre en autant qu'ils soient fixés aux attaches originales de la voiture utilisée.

9.2 AMORTISSEURS : Amortisseurs équivalents aux amortisseurs d'origine de la voiture et dont le prix est aussi équivalent au prix de détail des amortisseurs d'origine de la voiture utilisée. Installation libre en autant qu'ils soient fixés aux attaches originales de la voiture utilisée. PAS d'amortisseurs (shock) ajustables. Pas d'amortisseurs de course.





10. ROUES

- » 1 - Roues de 14 ou 15 pouces de diamètre de même configuration que les roues d'origine de la voiture, c'est-à-dire que le « tradwidth » de la voiture doit demeurer d'origine à gauche et maximum offset 1 1/4 à droite.
 - Rallye Wheel ou Mag Obligatoire à droite en avant
 - Roue ou "spacer" permettant d'élargir d'un pouce et quart (1 1/4 po) l'empattement original du côté droit de la voiture acceptées

OU

- 2- Roues en acier de 7 pouces de largeur de même configuration des 2 côtés avec un minimum de 4 pouces de « backspace ». Spacer d'un maximum de 1 1/4 po permis du côté droit de la voiture

11. PNEUS

- » 11.1 - La voiture doit être munie de 4 pneus Hoosier de même diamètre pour la saison entière :
 - Choix #1 - Hoosier Street Rib Asphalt #10247 24-7.0-14
 - Choix #2 - Hoosier Street Rib Asphalt #10257 24-7.0-15
 - **1 pneu DE RUE plus petit, minimum 300 de treadwear accepté en avant à gauche.*
- » 11.2 - Seuls les pneus vendus et marqués par ICAR TIRE STORE, distributeur exclusif sont acceptés, pour TOUS les programmes de course de la saison à l'exception du pneu de rue avant gauche (art. 11.1)
- » 11.3 - Pas de trempage des pneus ou application de substance illicite ou traitement extérieur ou intérieur sur les pneus sous peine de disqualification.
- » 11.4 - Les pneus seront disponibles à un endroit et à une heure désignés sur le site avant chaque programme.
- » 11.5 - Les pneus ainsi que leur date d'achat seront répertoriés lors de leur acquisition et SEULS les pneus listés sur la liste personnelle de chaque VOITURE pourront être sur la voiture en course ou lors des inspections d'après course. Toute voiture munie d'un pneu non-inscrit sur sa fiche sera disqualifiée.
- » 11.6 - Quantité de pneus, 8 pneus Hoosier neufs inscrits par pilotes pour la saison 2022, 6 pneus maximum pourront être achetés au début de la saison à une date à être déterminée à ICAR. Si le pilote ne peut être présent à l'achat des pneus, il peut déléguer un représentant de son équipe. Si absent, le pilote devra les acheter à la première course de la saison. La direction pourra permettre l'acquisition de pneus supplémentaires lors d'un programme spécial (ex. : Shoot out et/ou programme double).
- » 11.7 - Advenant une crevaison, cette dernière devra être constatée par un officiel directement à la sortie de la piste.
- » 11.8 - Tout pneu supplémentaire non-listé sera autorisé exclusivement pour pratiquer.





12. LONGUEUR, LARGEUR ET HAUTEUR

- » L'empattement doit être original de la voiture. Différence d'un pouce et quart (1 ¼ po.) toléré de chaque côté de la voiture. Le "trade width" doit être conforme à l'art.:10 ci-haut. Garde au sol avec le pilote : Minimum 4". Aucun obstacle ne doit entraver le passage du bloc de vérification sous la voiture, ces obstacles comprennent les têtes de boulons, pesées, tuyau d'échappement, etc. Bavettes avant de hauteur libre.

13. POIDS AVEC LE PILOTE À BORD

- » Le poids de voiture de la série SPORT COMPACTE est de 20.5 lbs par HP de 0 à 120 hp et 10 lbs par HP additionnel à partir de 121 HP (pour les véhicules pré approuvés). Selon les normes établies dans les catalogues reconnus de l'industrie automobile ou tout catalogue reconnu édité et publié par le fabricant de la voiture. Le pilote a la responsabilité de fournir les informations sur le moteur utilisé. Si les données sont introuvables ou impossible d'avoir une garantie, le moteur utilisé (s'il est accepté) sera considéré comme la version la plus performante des possibilités et la voiture devra peser le poids équivalent.

DANS TOUS LES CAS: Minimum 1750 livres. Le poids établi par le règlement devra être inscrit sur le capot de la voiture. Tolérance 1% d'erreur.

20 points de pénalité pour le poids requis non-inscrit ou erroné sur le capot lors de l'inspection.

À partir de la 2e course gagnée, ajout de 40 lbs à l'endroit désigné par les officiels et 20 lbs supplémentaires par victoire. Les pesées devront être peinturées en jaune et fixées avec 2 bolts d'un minimum de 3/8 ".

13.1. PESÉES ET RÉPARTITIONS DE POIDS avec le pilote à bord

- » La répartition du poids est maximum 56% à gauche (AUCUNE TOLÉRANCE). Les pesées ne devront pas être plus basses que le châssis et fixées avec deux "bolts" d'un minimum de 3/8". Celles-ci devront être peintes en blanc et portées le numéro de la voiture. PAS de pesée volante. Les pesées dans l'habitacle devront être installées de façon sécuritaire. Contrôle très sévère sur cet item. Les pesées doivent OBLIGATOIREMENT être en plomb.





14. SECTION MOTEUR

- » Tous les moteurs non-modifiés de 150 HP d'origine, selon les catalogues reconnus. Moteur "complet" d'origine avec toutes ses composantes d'origine du moteur utilisé, ex.: Un moteur "complet" de Sundance, Civic, ou autres modèles de l'année 1990 peut être installé dans une voiture du même modèle de l'année 1988, ou vice-versa. Aucun turbo.

Il est permis de conserver l'intake original du moteur de la voiture ainsi que le système électrique (ordinateur) lors de ces changements de moteurs. (Ceci ne s'applique pas pour les voitures dont le moteur de base excède 120 HP, ex : Acura, Néon et autres similaires).

Il est permis d'installer une mécanique complète et originale avec moteur de 150 HP et moins dans une voiture du même manufacturier, ex : moteur Honda dans un Acura, ou moteur de Sundance et/ou Horizon dans un Néon, et autres. Dans ces cas précis, le reste des composantes de la voiture utilisée devront être d'origine et soumises à la même réglementation que les autres voitures. De plus, la provenance du moteur et transmission devront être clairement mentionnés.

La direction se réserve le droit d'échanger la boîte électronique de toute voiture pour une d'origine de cette voiture ou une provenant d'une voiture identique concurrente.

AVIS CONCERNANT LES SWAP :

Les combinaisons permises mentionnées au présent règlement, que ce soit au niveau des intakes ou des échappements le sont à condition que ces combinaisons n'engendrent pas des résultats dépassant la limite des HP indiqués dans les catalogues reconnus pour le moteur utilisé. Le moteur, l'intake et le système électrique de remplacement doivent provenir d'un moteur du même manufacturier ne dépassant pas 150 HP. Il est de la responsabilité du pilote de faire la démonstration au besoin de la légalité de son installation..

14.1. CARBURANT & INTAKE

- » D'origine du moteur utilisé sans autre modification que le retrait de la palette de l'étrangleur et du "choke housing". AUCUN MACHINAGE, AUCUN "SPACER". Les seuls "intake" permis sont ceux d'origine de production du moteur ou de la voiture de 150 HP et moins utilisés. PAS de machinage, PAS de "match port", PAS de modification.





14.2 MOTEUR À INJECTEUR OU CARBURATEUR

- » Dans les deux cas, les systèmes doivent être d'origine du moteur ou de la voiture utilisée (aucun de compétition ou haute performance). AUCUN AUTRE CROISEMENT de pièces entre ces deux systèmes ne sera accepté.

14.3. ENTRÉE D'AIR

- » Filtre à air original ou remplacement de même qualité, ainsi que les filtres KN ne nécessitant aucune modification de l'installation originale. AUCUNE INSTALLATION NON ORIGINALE POUR ENTRÉE D'AIR FORCÉE. AUCUN RAM AIR et/ou "SCOOP" FONCTIONNEL SUR LE CAPOT. Les entrées d'air doivent être situées aux endroits originaux du modèle de la voiture, aucune autres ouvertures acceptées.

14.4. TIMING CHAIN, DISTRIBUTEUR, ALLUMAGE, SYSTÈME ÉLECTRIQUE & POMPE À HUILE

- » Tous les items ci-haut doivent être d'origine du moteur utilisé ou de la voiture.

14.5. CULASSES (TÊTES)

- » Les seules têtes permises sont celles qui sortaient d'origine du manufacturier avec le moteur utilisé, (exemple: moteur à injection avec têtes originales pour moteur à injection; moteur à carburateur avec têtes d'origine. Aucun croisement). Quoique certaines culasses sont inscrites dans des catalogues comme étant installables sur un moteur, celles-ci seront refusées si elles ne sortent pas d'origine de la ligne de montage sur le moteur utilisé.

CC MINIMUM permis dans la chambre à combustion: Jusqu'à 10% en bas des CC d'origine.

PLANAGE permis jusqu'à la limite des CC permis.

Tous genres de "porting", déburrage et polissage sont strictement interdits, ainsi que tout autre traitement. Toute tête modifiée de quelque façon que ce soit est interdite.

14.6. JOINTS D'ÉTANCHÉITÉ (GASKETS)

- » D'origine du moteur ou similaire de même épaisseur.





14,7. CULBUTEURS

- » D'origine ratio du moteur.

14,8. SOUPAPES (VALVES)

- » D'origine du moteur (ou jobber de remplacement), "Retainers" en acier d'origine seulement, dans tous les cas. PAS de "guide plate", PAS de têtes haute performance. Pas de shims additionnels sous les springs autres que les originaux.

14,9. BLOC MOTEUR

- » D'origine du manufacturier de la voiture utilisée. Perçage du bloc permis jusqu'à .030", INTERDIT DE "DECKER". (MACHINER)

14,10. PISTONS, RODS, VILEBREQUIN & ARBRE À CAMES

- » Doivent tous être d'origine du moteur utilisé SANS AUCUNE modification. La même règle s'applique à toutes les autres pièces composantes du moteur. **LE NOMBRE DE CC ET DE HP DOIT OBLIGATOIREMENT ÊTRE INSCRIT SUR LE CAPOT DE LA VOITURE.**

14,11. PAN À L'HUILE & COLLER À L'HUILE

- » Usage libre au choix

14,12. POMPE À EAU & POULIE

- » Pièce d'origine du moteur utilisé seulement

15. POSITION DU MOTEUR ET SUPPORTS

- » Dans tous les cas, le moteur doit être à sa position originale. Supports libres.





16. TRANSMISSION, TORQUE & EMBRAYAGE

- » Transmission automatique d'origine du manufacturier de la voiture non-modifiée et torque d'origine non-modifiée, sauf pour l'installation d'un refroidisseur (cooler) à transmission.

Transmission manuelle d'origine du manufacturier et embrayage (clutch) d'origine de la transmission et non modifiée. Les transmissions doivent être complètes avec toutes les vitesses (1-2-3-4) et la renverse. VOLANT (flywheel) d'origine du manufacturier. PAS de pièces de compétitions. Il est permis d'interchanger les "gears" dans les transmissions à condition qu'elles soient remplacées par des "gears" d'origine du même manufacturier. Ces «gears» doivent de la même vitesse (ex. : 2e vitesse pour remplacer une 2e vitesse, 3e pour une 3e, etc.) et doivent être d'origine de série utilisées dans des transmissions de voitures vendues par des concessionnaires nord-américains. PAS d'importation de « gears » utilisées dans des voitures produites et vendues sur d'autres continents. Le pilote a le fardeau de la preuve et doit être en mesure d'informer les inspecteurs de la provenance des pièces utilisées.

17. DIFFÉRENTIEL & DRIVING SHAFT (OU S'APPLIQUE)

- » D'origine de la voiture. PAS de driving shaft en aluminium.

18. ANTIGEL

- » L'usage d'antigel est strictement interdit. Eau obligatoire. Water Wetter fortement suggéré

19. RADIATEUR & ÉVENTAIL

- » Le radiateur doit être installé à son endroit original. Il est permis d'installer un radiateur autre que celui d'origine à condition que l'installation soit faite de façon sécuritaire, à la satisfaction des officiels.
Récipient de trop-plein (overflow) suggéré. Celui-ci doit être installé sous le capot à la base du pare-brise. Usage libre de l'éventail (fan) d'origine ou électrique.

20. POMPE À ESSENCE, LIGNE À ESSENCE & REFROIDISSEUR

- » Aucune autre que celle d'origine ou remplacement similaire acceptée. PAS de pompe haute pression ou haut débit. Pompe à gaz électrique permise avec "kill switch". Ligne à gaz d'origine ou en matériau similaire installée sous le plancher, les lignes à essence et à freins dans l'habitacle doivent passer dans un tunnel en métal parfaitement étanche et être installées de façon sécuritaire à la satisfaction de l'inspecteur-chef qui a le dernier mot dans tous les cas.





21. RÉSERVOIR À ESSENCE

- » D'origine ou "fuel cell" Homologué (fortement recommandé) accepté.

Le réservoir doit être installé de façon sécuritaire à la satisfaction de l'inspecteur à hauteur minimale égale au plancher pour les réservoirs installés à l'endroit original (il est permis de découper le plancher pour les « fuel cell » installées en avant de l'essieu arrière).

Les réservoirs installés derrière l'essieu arrière devront avoir une hauteur minimum de 8" du sol. Arceau de sécurité fortement recommandé installé à un minimum de 7" du sol.

Dans tous les cas, le réservoir doit être isolé de l'habitacle par un mur ou boîtier étanche tout en conservant le reste du plancher original ou refait dans le cas des réservoirs en avant de l'essieu arrière. Il est permis d'enlever le plancher en arrière du réservoir dans tous les cas.

22 - ESSENCE PERMISE

- » Essence 91 octane maximum, aucun additif. **Vendu au Circuit ICAR seulement**

23 - SYSTÈME D'ÉCHAPPEMENT & MANIFOLD

- » **SILENCIEUX OBLIGATOIRES.** "Manifold" en acier d'origine du moteur ou de la voiture utilisée. PAS de headers (sauf pour les voitures munies à l'origine). Tous devront se conformer aux normes de bruit en vigueur aux différentes pistes. Toutes les voitures au-dessus de 96 DB aux endroits où la loi est appliquée devront prendre les dispositions nécessaires pour abaisser leur niveau de son en bas de 96 DB.

24 - FREINS

- » Installation d'origine et fonctionnelle aux 4 roues. Tout le système doit être d'origine du véhicule utilisé. PAS de drillage artisanal de rotors. Rotors d'origine et rotors ventilés fabriqués par des manufacturiers reconnus de prix égal ou moindre que les originaux acceptés avec prix vérifiables.

PAS de pédales de course, ni de kit "racing". Il est permis d'avancer ou reculer les pédales d'origine.

- » 24.1 SYSTÈME DE REFROIDISSEMENT DES FREINS AVANTS

Installation de 2 tuyaux d'admissions d'air dirigés vers les disques de freins avant, (un à gauche et un à droite, situé dans le pare choc avant), afin de refroidir les freins avant d'un maximum de 4" (pouces de diamètre total maximum) sont acceptés.

L'admission d'air dans le pare-choc avant ne doit pas avoir plus de 4"(pouces) d'ouverture et doit être installée de manière professionnelle.





25. LETTRAGE & APPARENCE

- » La voiture doit être entretenue de façon convenable et être de belle apparence. PAS de lettrage fluorescent, scintillant, ou miroir et/ou Police Pack. Le lettrage doit être fait de façon professionnelle : les numéros doivent contraster avec la couleur de la voiture. (ex.: pas de bleu marin sur du noir). PAS de texte obscène. Aucun affichage et/ou de pancarte "à vendre" sur les voitures pendant les compétitions.

Les numéros pour les voitures de la série Sport Compacte sont les numéros à 1 et 2 chiffres compris entre 00 et 99. Ceux-ci doivent mesurer un minimum de 18" sur les côtés de la voiture, 24" sur le toit, et doivent apparaître en avant et en arrière de la voiture. L'attribution de numéro à 3 chiffres devra être acceptée par la direction pour des cas spéciaux commerciaux ou autres cas spéciaux. Les pilotes visiteurs portant le même numéro qu'un pilote local devront arborer un " X " bien visible à côté de leur numéro.

26. RADIOS-ÉMETTEURS

- » Les radios RACECEIVER Elite-LP 1600 sont obligatoires pour tous. Aucun 2 way.

27. TRANSPONDEURS

- » Le transpondeur est obligatoire pour la classe NASCAR Sport Compacte. Les équipes sont responsables d'avoir leur propre transpondeur.
La location de transpondeurs ICAR est disponible, en quantité limitée

28. ÉQUIPEMENT SÉCURITAIRE

- » 28.1 COMBINAISON, GANTS et SOULIERS, OBLIGATOIRES : Homologuées SFi ou FIA. Il est obligatoire de porter un système de type HANS. Homologué SFi ou FIA
- » 28.2 CASQUE : Certification Snell SA2005, SA2010, SA2015. SA2020 FIA8859, FIA8860, OBLIGATOIRE. Le casque (full face) avec visière est fortement recommandé.
- » 28.3 CEINTURES : Ceintures 5 points de 3" Homologuées SFi ou FIA, ou 2" FIA HANS de largeur minimum et doivent être boulonnées en 5 points d'attaches sur le châssis avec des boulons de 1/2" diamètre minimum, ils devront être remplacés à la date d'expiration.
- » 28.4 Filet protecteur : Dans la porte du pilote solidement fixé et fonctionnel. Homologuées SFi ou FIA,
- » 28.5 Extincteur chimique : Minimum de 2.5lbs accepté avec attache en acier seulement. Il doit être inspecté et en vigueur selon les dates d'expiration.
- » 28.6 Rembourrage (foam) obligatoire : Doit couvrir les tubes d'acier qui peuvent venir en contact avec le pilote, ou tous autres points qui pourraient le blesser.





29. ATTRIBUTION DES NUMÉROS

- » Le numéro 1 est réservé au champion de l'année précédente.
Les numéros sont attribués aux détenteurs de licence de pilote NASCAR division II. Celles-ci sont valides jusqu'à la date d'expiration inscrite sur le document. Il est donc recommandable de respecter ces échéances afin de conserver vos droits sur votre numéro.

30. ATTRIBUTION DES POINTS

- » Les points sont attribués au pilote inscrit sur la voiture selon les procédures de courses de ICAR Mirabel.

31. IMMATRICULATION

- » Nous vous recommandons de vous informer à la Régie de l'Assurance Automobile du Québec concernant l'immatriculation de votre voiture de course afin d'éviter tout désagrément lors de vos déplacements.

34. AUTOCOLLANTS

- » Il est obligatoire d'apposer les autocollants demandés par la piste à l'endroit fixé par la piste. Toute infraction à ce règlement entraîne automatiquement la perte des bonis ajoutés à la bourse s'il y a lieu.

AVIS IMPORTANT CONCERNANT LES AUTOCOLLANTS. Le plan fourni, s'il y a lieu, devra être suivi rigoureusement et les autocollants devront être apposés EXACTEMENT AUX ENDROITS déterminés sur ce plan. (Dans le cas échéant ou les autocollants de la série ne seront pas aux endroits désignés, le pilote ne sera pas éligible aux bourses.)

35. DROIT DE PARTICIPATION

- » Seuls les détenteurs de licence de pilote NASCAR Division II pour l'année en cours, sans exception, peuvent participer aux événements de la division Sport Compacte. Dans le cas de courses inter-piste, les licences NASCAR des autres pistes seront honorées.





36. AVIS IMPORTANT

- » 1- ADVENANT UNE SITUATION METTANT EN CAUSE L'INTERPRÉTATION DU PRÉSENT RÈGLEMENT, LE BÉNÉFICE DU DOUTE SERA ACCORDÉ AU RÈGLEMENT MIS EN CAUSE, PLUTÔT QU'À CELUI QUI AURA TENTÉ DE LE RENDRE CONFUS, AFIN DE PROTÉGER LES AUTRES COMPÉTITEURS.

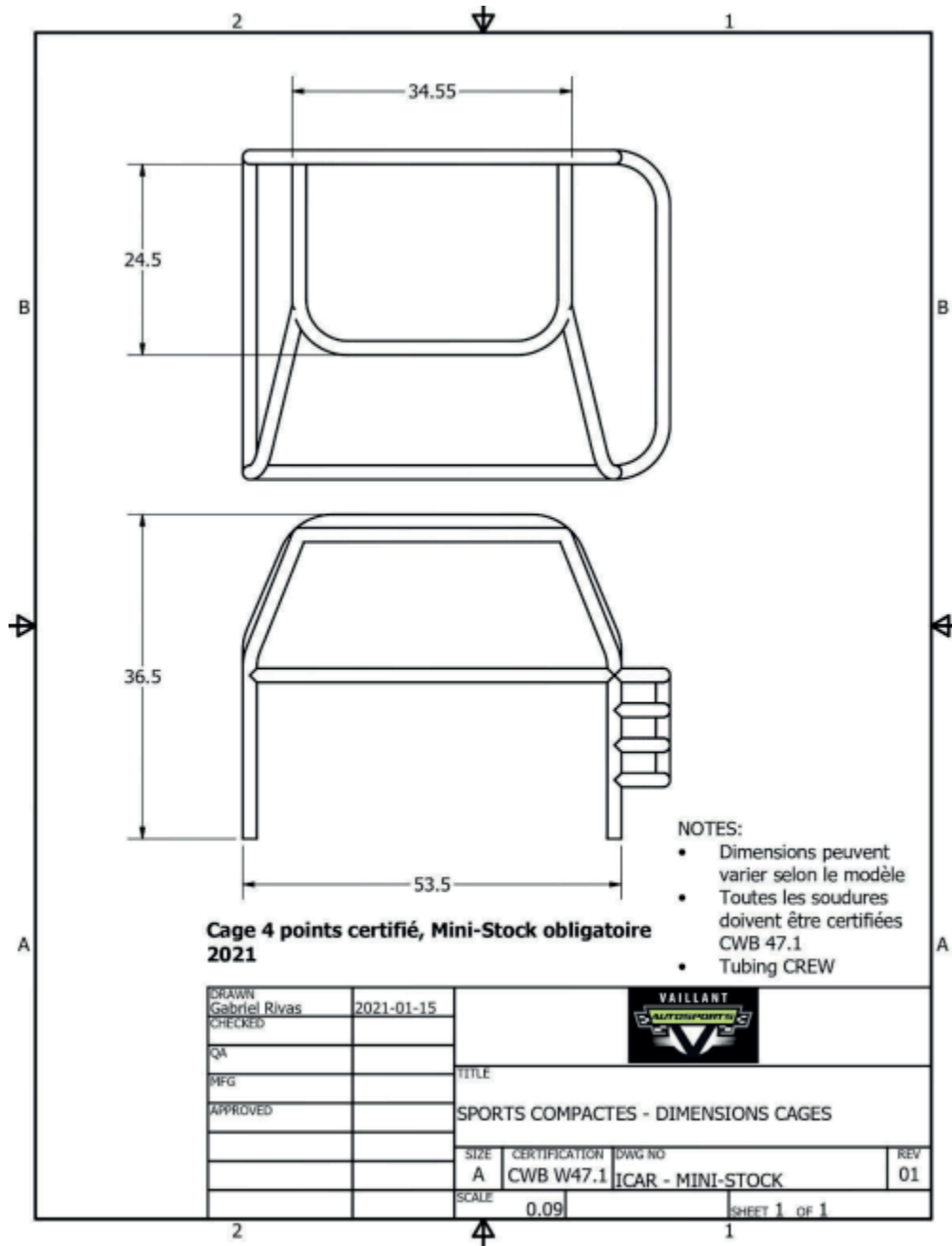
- » 2- TOUT CE QUI N'EST PAS ÉCRIT COMME PERMIS SERA CONSIDÉRÉ COMME INTERDIT. EN CAS DE DOUTE SUR TOUTE SITUATION, VEUILLEZ CONSULTER LE CIRCUIT ICAR OU SON REPRÉSENTANT NASCAR

- » 3- LE DÉPLIANT "RÈGLEMENTS ET PROCÉDURES DE COURSES" PUBLIÉ PAR ICAR ANNUELLEMENT FAIT PARTIE INTÉGRANTE DE CE RÈGLEMENT ET S'APPLIQUE ÉGALEMENT À TOUTES LES CLASSES.

- » 4- TOUT ARRANGEMENT VERBAL NON ÉCRIT DANS LE RÈGLEMENT OU NON-AMENDÉ PAR ÉCRIT SUR LE SITE WEB DE ICAR OU TOUT AUTRE ENDROIT RÉSERVÉ À CETTE FIN NE POURRA ÊTRE ACCEPTÉ ET LE RÈGLEMENT ÉCRIT (OU SON AMENDEMENT) AURA PRIORITÉ.



37. SCHÉMA





38. CONTACTS

Complexe ICAR

www.icarexperience.ca
12800 Boul Henri-Fabre,
Mirabel, Québec, J7N0A6
Yves Ladouceur
Tél. : 438 937-7775
Courriel : yladouceur@icarxp.com

Vaillant Autosport

www.vaillant-autosports.com
703 Boulevard Sain-René E,
Gatineau, QC, J8P 8A7
Mathieu Houle
Tél. : 819 665-7631
Courriel : mhoule@groupevaillant.ca

Perry Performance

www.perryautolaval.com
2110 Monterey,
Laval, QC, H7L 3S3
Carl Wener
Tél. : 450 662-6927
Courriel : carl@perryautolaval.com

